

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

1650, rue Saint-Timothée

Calendrier

Travaux de rénovation majeurs initialement planifiés pour l'automne 2018; reportés en 2019

Point sur le relogement, les travaux et la sécurité

En juin dernier, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) rencontrait les locataires pour parler des travaux à venir dans l'immeuble. La présence de moisissures dans certains logements avait alors été confirmée. L'OMHM avait aussi annoncé le relogement temporaire des locataires pour permettre la réalisation des travaux et assurer votre confort et votre sécurité. Le relogement devait se faire graduellement puisque le début des travaux était prévu seulement pour l'automne 2018. Depuis, l'OMHM a poursuivi ses études et la préparation du projet, mais doit reporter les travaux en 2019. En attendant, les locataires qui ne présentent pas de problèmes de santé peuvent demeurer dans leur logement.

Soyez assurés que **l'OMHM communiquera avec vous quelques mois avant de commencer les travaux** pour vous rencontrer. Vous recevrez aussi un avis écrit à votre attention au moins 3 mois avant le début des travaux.

Le relogement : où en sommes-nous?

Comme prévu, l'OMHM a commencé les rencontres individuelles avec les locataires cet été afin d'évaluer les besoins pour le relogement, noter vos préoccupations et répondre à vos questions. Les personnes qui ont des problèmes de santé ou qui présentent des situations particulières ont été rencontrées. Certaines ont été relogées.

Retenez que :

Si vous avez des **problèmes de santé** ou que vous êtes **inquiets en raison de la présence de moisissures**, vous devez **communiquer avec votre agente de liaison, Andréa Quezada, dès maintenant.**

Des questions concernant ce projet?



Andréa Quezada

Agente de liaison

514 868-3935

Avec vous



Le **12 octobre dernier**, l'OMHM tenait une **rencontre d'information** pour :

- ▶ informer les locataires du report des travaux;
- ▶ faire le point sur le relogement et l'évaluation des demandes.

Lors de cette rencontre, l'OMHM a rappelé qu'en attendant le début des travaux, les opérations courantes (entretien, renouvellement de bail, changement de logement, etc.) se poursuivent. Votre agente de liaison, **Andréa Quezada**, continuera les évaluations de chacun des ménages en vue de préparer le relogement qui aura lieu au moment des travaux. N'hésitez pas à communiquer avec elle si vous avez des questions.



Le **27 septembre 2017**, une rencontre a été organisée par l'OMHM et ses partenaires du milieu pour :

- ▶ noter les préoccupations des locataires concernant la sécurité;
- ▶ discuter de différents aspects liés à la sécurité dans l'immeuble et dans le quartier;
- ▶ préciser le rôle de chacun des intervenants.

Lors de cette rencontre, l'OMHM a pu confirmer que :

- ▶ le préposé à la sécurité des locataires de l'immeuble est disponible de 18 h à 6 h et qu'il effectue habituellement deux rondes de surveillance entre 18 h et minuit;
- ▶ la fréquence des tournées des patrouilleurs a été augmentée;
- ▶ les policiers peuvent nous demander de visionner les images des caméras lorsqu'un incident survient dans l'immeuble, mais celles-ci ne sont pas visionnées en temps réel.

Après que des résidants aient trouvé des seringues dans la rue, les locataires ont émis le souhait de recevoir une formation pour les adultes et une autre pour les enfants en matière de prévention. L'OMHM s'est engagé à organiser ces formations en collaboration avec Spectre de rue. Surveillez les avis pour connaître les dates.

Avec vous

Les locataires qui souhaitent s'impliquer dans l'amélioration de la sécurité dans le quartier peuvent aussi s'informer auprès de leur association de locataires. Il existe un Comité d'action du Secteur Saint-André.

Finalement, les **deux policiers présents ont rappelé l'importance, pour les résidents, de signaler tout acte criminel à la police.** Le fait de signaler un incident donne ensuite les moyens à la police d'agir.

Un problème de sécurité : qui dois-je contacter?

Vous devez composer le **9-1-1** pour **toute situation d'urgence** qui requiert l'intervention des policiers, des pompiers ou des ambulanciers, comme lorsque :

- ▶ il y a un danger immédiat pour vous ou une autre personne;
- ▶ une personne suspecte est sur les lieux;
- ▶ une dispute violente est en cours;
- ▶ vous avez été témoin d'un méfait, de vandalisme ou de graffitis.

Préserver l'anonymat

Vous communiquez avec le 9-1-1 et vous souhaitez préserver l'anonymat? C'est possible. Demandez de ne pas recevoir la visite d'un policier. Le suivi se fera alors par téléphone.

Vous devez contacter **Info-Crime (514 393-1133)** lorsqu'il ne s'agit pas d'une situation d'urgence et que :

- ▶ vous voulez transmettre de l'information sur des activités criminelles et conserver l'anonymat.

Vous devez joindre votre **poste de police de quartier (514 280-2222)** lorsqu'il ne s'agit pas d'une situation d'urgence et que :

- ▶ vous souhaitez transmettre ou obtenir de l'information sur une plainte criminelle.

Retenez que :

En cas de doute, il vaut mieux composer le 9-1-1. Si vous êtes en mesure de le faire, **notez la date, l'heure et le comportement problématique ou le méfait** lorsqu'un incident survient. Communiquez ces renseignements à la police.

Vous devez contacter le **centre d'appels et de la sécurité de l'OMHM au 514 872-OMHM (6646)** lorsque :

- ▶ il y a un attroupement ou que vous êtes victime d'intimidation, mais après avoir composé le 9-1-1;
- ▶ vous êtes témoin d'un méfait, de vandalisme ou de graffitis, mais après avoir composé le 9-1-1;
- ▶ il y a occupation des locaux ou d'un logement de l'Office par des intrus.

Il est possible de communiquer avec la sécurité 24 h/24, mais **ce service ne remplace pas les services d'urgence.** Tous les appels reçus sont traités de façon confidentielle.

Qui fait quoi?

Les intervenants sont nombreux dans votre immeuble. À qui faut-il s'adresser? Voici un petit aide-mémoire.

- ▶ **Andréa Quezada, agente de liaison** : s'occupe de tout ce qui concerne les travaux majeurs à venir (concernant la présence de moisissures, l'évaluation de logement, le relogement, etc.).
- ▶ **France Lavoie, agente de location** : s'occupe des baux des locataires et des déménagements qui ne concernent pas les travaux majeurs.
- ▶ **Les autres agents de location** : s'occupent de la visite des nouveaux logements au moment du relogement.
- ▶ **Jean-François Leblanc, préposé aux relations avec les locataires** : s'occupe des problèmes de cohabitation dans votre immeuble et dirige vers les ressources appropriées les locataires qui auraient besoin de services pour demeurer plus longtemps dans leur logement.
- ▶ **Centre d'appels et de la sécurité de l'OMHM** : s'occupe de toutes les demandes d'entretien, de réparations et d'extermination, les réparations urgentes et la sécurité.
- ▶ **Alexie Giguère-Groulx, intervenante de milieu** : votre **personne-ressource** au **Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie**. Elle peut vous offrir un espace de rencontre et un service de référence et d'accompagnement dans vos démarches personnelles (ressources en santé mentale, suivis médicaux, etc.).

Présence de moisissures

Rappelons les effets possibles sur la santé

Les personnes affectées peuvent manifester des symptômes comparables à ceux des allergies :

- ▶ irritation des yeux, du nez et de la gorge;
- ▶ écoulement nasal et congestion des sinus;
- ▶ asthme et infections sous forme de sinusite ou de bronchite.

Les personnes qui souffrent d'asthme, qui sont sujettes aux bronchites ou à d'autres problèmes respiratoires ou qui fument sont donc plus susceptibles de développer des problèmes liés à la présence de moisissures. Toutefois, les personnes exposées aux moisissures ne développent pas toutes un problème de santé.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

Communiquez avec le centre d'appels et de la sécurité pour toute demande de :

Entretien, réparations et extermination 7 h à 23 h - 7 j/7 | Réparations urgentes et sécurité 24 h/24 – 7 j/7
514 872-OMHM (6646)

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation

Québec